

JAMAÏQUE

Défendre les droits humains est un droit légitime qui doit être protégé

Index AI : AMR 38/014/02

Amnesty International a demandé au ministre de la Sécurité nationale, Peter Philipps, et au directeur de la police, Francis Forbes, de fournir de toute urgence des éclaircissements sur la politique des autorités jamaïcaines à l'égard des organisations de défense des droits humains, après qu'un haut responsable de la police eut accusé les Nations unies, Amnesty International et des groupes nationaux de défense des droits humains d'influencer, d'attirer et de protéger des criminels.

Amnesty International a demandé instamment aux autorités d'indiquer si la ligne officielle est de considérer que les organisations de défense des droits humains cautionnent la criminalité, le responsable de la *Crime Management Unit* (CMU, Unité de lutte contre le crime) ayant déclaré que des criminels avaient « infiltré les groupes de défense des droits civils ».

« Dans le climat actuel, de tels propos pourraient être interprétés comme une forme d'incitation à la violence ou à l'intimidation contre les individus et les groupes qui s'emploient à protéger les droits fondamentaux de tous les citoyens », a souligné Amnesty International.

L'organisation estime extrêmement préoccupant que la promotion des droits humains soit présentée comme une « activité criminelle ou subversive » étant donné le climat de peur qui règne aujourd'hui à la Jamaïque, où cinq policiers ont été récemment victimes d'homicides atroces, qu'Amnesty International condamne énergiquement.

« Nous craignons que cette attaque contre les défenseurs des droits humains n'ait pour but de les réduire au silence ou de les discréditer, afin que les auteurs de violations des droits fondamentaux puissent se soustraire à la justice, a ajouté l'organisation.

« Pour mettre un terme au harcèlement et à l'intimidation auxquels sont en butte les militants des droits humains, les autorités jamaïcaines doivent faire clairement savoir que les activités menées en faveur des droits de la personne sont légitimes et utiles, et

qu'aucune attaque contre ceux qui s'y livrent ne sera tolérée. »

Complément d'information

Le droit de défendre les droits humains est internationalement reconnu. Il y a de cela trois ans, le 9 décembre 1998, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, plus communément désignée sous le nom de Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme.

Par l'adoption de cette déclaration, la communauté internationale a reconnu le caractère crucial du rôle que jouent les défenseurs des droits humains dans le monde entier en contribuant à la promotion et à la protection de ces droits. En posant un ensemble de principes destinés à protéger ces activités essentielles et ceux qui les mènent, la Déclaration met en lumière l'importance croissante du rôle joué par les individus et les groupes de la société civile qui observent et critiquent de manière indépendante la politique et les pratiques des autorités en matière de droits humains.

Le commissaire de la police jamaïcaine qui dirige la CMU s'est exprimé à la radio, au cours de l'émission d'informations *The Breakfast Club*, le 4 juillet 2002. La CMU aurait été impliquée dans de nombreux cas d'exécutions extrajudiciaires et d'actes de torture.

Répondant à une question du commentateur, le commissaire aurait admis que des « criminels [avaient] réussi à infiltrer les groupes de défense des droits civils », et ajouté que ces derniers avaient su « les influencer et les attirer dans leur organisation en vue de les protéger. Les gens les mieux protégés aujourd'hui partout en Jamaïque, presque partout dans le monde, sont les criminels [...] et je ne parle pas uniquement des défenseurs des droits humains de la Jamaïque, cela vient d'Amnesty International, directement des Nations unies, c'est fait spécialement pour protéger les criminels, pas leurs droits ... » Il a également porté des accusations contre une organisation nationale de défense des droits humains : « J'ai vu des membres de FAST pendant que j'exerçais mes fonctions

[...] *qui m'espionnaient, m'observaient, me prenaient en photo ... » ●*

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>